



Compte-rendu de la CAP interministérielle des Chargés d'Études Documentaires

28 novembre 2016

La CAP est présidée par Christine Perrais, adjointe au sous-directeur de la modernisation et de la gestion statutaires, au SG/DRH.

Déclaration des élu-e-s CFDT

Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres de la CAP,

Nous sommes, toujours et encore, consternées de devoir vous interroger sur le devenir de notre corps interministériel. Nous le faisons à chaque CAPI et nous l'avons fait par courrier. Qu'attendez-vous du « pourrissement » de la situation ? La mort lente du corps ? Nous sommes aujourd'hui 255 CEDI contre 270 en 2015 et 294 en 2010.

Vous savez comme nous quel est actuellement le préjudice pour les CEDI :

- une grille indiciaire moins étendue que la grille matrice des attachés et qui n'a jamais été revalorisée depuis son origine en 1998,
- un principalat obsolète, toujours divisé en 2 classes, et des conditions d'ancienneté plus longues pour l'accès au principalat,
- pas de troisième grade, ni de corps de débouché en emploi supérieur, ce qui condamne toute perspective d'évolution individuelle,
- des durées d'échelon qui n'intègrent pas les réductions d'ancienneté, à l'instar de ce que les attachés ont obtenu en 2014.

Cet état de fait induit l'accroissement des demandes de détachement et d'intégration des CEDI dans le corps des attachés CIGEM (depuis 2014, 10 détachements et 15 intégrations). A ce jour, nous constatons également des différences de traitement des demandes de détachement selon les ministères : des CEDI détachés sur leur poste (de CED) dans le corps des attachés CIGEM (9 agents, Ministères économiques et financiers), des CEDI détachés sur des postes d'attachés et un refus de principe de détachement sur un poste d'attaché (Ministère des affaires sociales).

En outre, il est inadmissible que nous n'ayons toujours pas eu d'information sur deux dossiers : l'application du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) en 2017 au plus tard et le reclassement indiciaire du corps dans le cadre de l'accord sur les Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR). Nous souhaitons que, pour l'application de ces deux évolutions aux CEDI, le choix soit fait d'aligner le corps sur le régime indemnitaire et le reclassement indiciaire, à l'identique de ce qui a été retenu pour le corps interministériel des attachés de l'Etat.

En conclusion et pour toutes ces raisons, nous vous redemandons expressément de prendre en considération l'urgence de l'alignement du statut des CEDI sur celui des attachés CIGEM et **sans condition**. Nous exigeons aujourd'hui et **immédiatement** l'intégration du corps des CEDI dans le CIGEM des attachés de l'administration de l'Etat. Cette intégration est la seule voie qui permette, rapidement et de manière équitable, une remise à niveau indiciaire et une évolution de carrière pour les CEDI. C'est aussi la seule voie qui permettra à toutes les administrations de garder, en leur sein, des professionnels de la gestion de l'information. Cette intégration est également un moyen pour la DGAFP d'appliquer rapidement le RIFSEEP aux CEDI, comme l'avait évoqué la présidente de la CAPI de juin 2016 dans son courrier adressé à la DGAFP ce même mois.

Désignation du secrétaire adjoint : la CGT (désignation des organisations syndicales à tour de rôle à ce poste).

Outre l'évolution de notre statut qui est un point récurrent sur l'ordre du jour des dernières CAPI, les autres points portaient sur les mobilités, les réorganisations, et les promotions des CED aux grades de CEDP 1 et CEDP 2. Les élus représentants des CEDI ont aussi interrogé notre ministère gestionnaire sur la mise en œuvre du RIFSEEP et du PPCR pour notre corps car nous n'avons reçu aucune information suite à la CAPI au cours de laquelle il nous avait bien été rappelé que le passage au RIFSEEP se ferait au plus tard au 1er janvier 2017.

Les réponses de la présidente aux organisations syndicales

L'avenir du corps et le statut

La nouvelle présidente de la CAPI a été informée des démarches faites par la présidente précédente, Mme Thorin. Elle informe la CAPI que le courrier de Mme Thorin n'a reçu aucune réponse officielle.

Commentaires des élues CFDT

Concernant l'évolution de notre statut, la nouvelle présidente « promet » qu'elle va relancer la DGAFP pour avoir une réponse officielle au courrier envoyé en juin 2016...pour une réponse en juin 2017 !!! Et on nous parle de modernisation de l'Etat !!! Notre ministère gestionnaire et la DGAFP se moque de nous depuis des années.

Les membres de la CAPI notent que les cycles de mobilité des CEDI (2/an) peuvent aussi être source de blocage pour les administrations et donc pour les CEDI. En effet, les administrations gèrent les mobilités au fil de l'eau pour la plupart des autres corps, ce qui leur permet de publier des postes rapidement sans attendre. C'est ce qui se passe pour des postes de CEDI qui sont ouverts comme postes d'« attachés » afin d'avoir plus de souplesse, au final, dans la mobilité et la gestion RH. Cet état de fait, reconnu par les représentants des ministères employeurs de CEDI présents à la CAPI, va dans le sens de notre revendication pour une fusion entre le corps des CEDI et le corps CIGEM des attachés. Au lieu de s'arc-bouter sur des revendications stériles, la réalité de gestion des ministères et les contraintes auxquelles se heurtent les CEDI, y compris dans leur mobilité, plaident pour une attitude réaliste et offrant des perspectives professionnelles aux CEDI : la fusion avec le corps CIGEM des attachés.

Le Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et les parcours professionnels carrière et rémunération (PPCR)

Sur les autres points, RIFSEEP et PPCR : aucune information n'a pu nous être donnée par la présidente. Les deux dossiers sont au point mort. Rien n'a été fait. Au mieux, il se pourrait que le RIFSEEP puisse nous être applicable au 1^{er} juillet 2017, mais rien n'est sûr.

Commentaires des élues CFDT

Nous sommes révoltées par l'incapacité à faire avancer les choses et le manque de soutien de notre ministère gestionnaire et par l'immobilisme de la DGAFP vis-à-vis des 250 agents concernés répartis dans plusieurs ministères employeurs. 250 agents qui, comme tous les autres agents fonctionnaires, font leur travail correctement, avec professionnalisme et dévouement, et qui ne méritent pas d'être systématiquement oubliés !

Approbation des PV des CAPI de juin 2016 et juillet 2016 (CAP électronique).

Les Résultats de la CAPI

Mobilités

Sept mobilités ont été validées en CAPI. Au regard des textes, elles sont effectives au 1^{er} janvier 2017 sauf autre date déterminée en accord entre toutes les parties (agent, service d'origine et service d'accueil).

CED	Service d'origine	Service d'accueil
Mme Bonneau	Min. de l'Environnement	Min. de l'Environnement - poste 195570
Mme Jovignot	Min.de l'Environnement	Min. de l'Environnement - poste 194768
Mme Toulemont	Min. de la Défense	Min. de l'Environnement - poste 195571
Mme Lamor	ENPC	Min. de l'Environnement - poste 195575
Mme Maure	Min. de la Défense	Min. de la Justice - poste 195801
Mme Quétier	Min.de l'Environnement	Min. de l'Environnement - poste 195574
M. Costa	Service du Premier ministre	Min. de l'Environnement - poste 195576

Détachements entrants

Mme Sirven, CED des administrations parisiennes, détachée dans le corps des CEDI sur le poste d'adjointe au chef de pôle conservation et recherche – poste n°195796 (Ministère des Affaires Etrangères - Centre des archives diplomatiques). A compter du 5 janvier 2017.
Accord à l'unanimité des membres de la CAPI.

Mme Mathias, CHED, détachée sur le poste de responsable de la bibliothèque - centre de documentation de l'armée à compter du 15 septembre 2016 (CAP électronique du 13/07/2016).

M. Berthout, CHED, détaché sur le poste de chef de cellule Gestion des ressources informationnelles et archives à la DGAC à compter du 1^{er} octobre 2016 (CAP électronique du 13/07/2016).

Concours réservé « loi Sauvadet » session 2016

Pour 2016, 16 postes étaient ouverts au concours de déprécarisation. 15 agents étaient inscrits mais seuls 7 candidats remplissaient les conditions pour être éligibles. Les lauréats sont :

- **Mme Claire Fauveau-Laville**
- **M. Vincent Bourcier**
- **M. Pascal Saulay**
- **Mme Muriel Burger**
- **Mme Nathalie Paton**
- **Mme Corinne Jez Namont**
- **M. Pascal Vandeweghe**

La procédure « loi Sauvadet » a été reconduite jusqu'en 2018. Le recensement des postes auprès des ministères est en cours pour le concours 2017.

Promotions au Tableau d'Avancement

de CEDP 2 à CEDP 1

12 promouvables, 7 dossiers présentés, 3 postes à pourvoir. Sont promus :

- **Mme Bernert**
- **M. Hodeir**
- **M. Neel**

La très grande qualité du dossier de Mme Hildwein est particulièrement remarquée.

de CED à CEDP 2

42 promouvables, 13 dossiers présentés par les ministères employeurs, 1 poste.

Est promue :

- **Mme Petiot**

Résultats de l'examen professionnel de CEDP 2016

5 lauréats ont réussi l'examen professionnel :

- **Mme Bomel**
- **Mme Brossard**
- **M. Dubouis**
- **M. Roucaud**
- **Mme Yeomans**

Toutes nos félicitations aux lauréats de l'examen professionnel, du concours de déprécarisation et aux collègues promus

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élu-e-s CFDT :

Anne-Marie PEDOUSSAUT..... Ministère du Travail..... 05.56.99.96.45
anne-marie.pedoussaut@direccte.gouv.fr

Marie-José TAUPIN Ministère de la Défense (SSA) 02.38.60.72.07
marie-jose.taupin@intradef.gouv.fr

Sylvie YEOMANS Ministère de la Défense (SHD) 01.41.93.22.16
sylvie.yeomans@intradef.gouv.fr

Fabienne ALBESPY Ministère de l'Environnement 01.40.81.77.43
Fabienne.albespy@developpement-durable.gouv.fr